

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 23 novembre 2011 à 20h00. Sont présents :**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Éric Paquet, directeur général.

2011-11-157

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉLECTIONS
  - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections
  - 3.2 Procédures d'élections
  - 3.3 Mise en candidature aux postes de préfet, préfet suppléant et sièges 2 et 3 du comité administratif
  - 3.4 Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil
4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
  - 4.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (19 octobre 2011)

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

- 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (15 et 16 novembre 2011)
- 4.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (20 octobre 2011)
- 4.4 Prévisions budgétaires 2012
  - Adoption du budget, par partie (1 à 4)
  - Adoption des quotes-parts
  - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages
- 4.5 Dates des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires 2012
5. DOSSIERS RÉGIONAUX
  - 5.1 CLD – Suivi mensuel
  - 5.2 Dossier – Rapprochement CLD / CEB
  - 5.3 Financement du CLD
  - 5.4 Loi électorale du Québec /Maintien des 3 comtés en région
  - 5.5 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud
  - 5.6 Caractérisation des eaux souterraines en Chaudière-Appalaches
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 6.1 Certificat de conformité (s'il y a lieu)
  - 6.2 Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement cours d'eau intermittent – 37<sup>e</sup> Rue Saint-Georges
7. GESTION DU PERSONNEL
  - 7.1 Congé sans solde – Retour de Mme Marie-Josée Nadeau
  - 7.2 Convention collective
8. CORRESPONDANCE
9. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 10.1 États financiers mensuels (Octobre)
  - 10.2 Bilan SAAQ
  - 10.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
  - 10.4 Projet de loi 34
  - 10.5 Assemblée générale de la FMQ
11. DIVERS
  - 11.1 Vœux des Fêtes
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**ÉLECTIONS AUX POSTES DE PRÉFET ET DE PRÉFET SUPPLÉANT,  
AUX SIÈGES 2 ET 3 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET  
NOMINATIONS AUX AUTRES COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU  
DE LA LOI OU PAR DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2011-11-158

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE  
D'ÉLECTIONS**

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement que Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier et Madame Nicole Desrochers, secrétaire de direction, soient nommés respectivement président et secrétaire d'élections.

**EXPLICATIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS**

La procédure d'élections adoptée le 30 septembre 1998 a été remise à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

**MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS**

**AU POSTE DE PRÉFET**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au poste de préfet soit celui de Monsieur Luc Lemieux dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Ville Saint-Georges et Marco Marois, maire de Saint-Benoît-Labre.

**SCRUTIN SECRET**

Les bulletins de vote sont distribués par la secrétaire d'élection et la votation a lieu. Le président et la secrétaire d'élection procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Le résultat du vote est annoncé par le président d'élection, à savoir:

Pour : 22 voix  
Contre : 1 voix  
Rejeté: 1

La majorité absolue des voix étant atteinte, Monsieur Luc Lemieux est déclaré dûment élu préfet de la MRC pour une période de deux (2) ans. Monsieur Lemieux étant déjà le préfet, il assumera sa fonction sous son serment du 30 mai 2001.

**AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au poste de préfet suppléant soit celui de Monsieur Martin Busque dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Ville Saint-Georges et Jean-Marc Paquet, maire de Saint-Martin.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines, préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan.

**MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

**AU SIÈGE NUMÉRO 1**

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de Ville Saint-Georges, Monsieur François Fecteau.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

**AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 2 soit celui de Monsieur Herman Bolduc dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Ville Saint-Georges et Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

**AU SIÈGE NUMÉRO 3**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 3 soit celui de Monsieur Jean-Marc Paquet dont la candidature est proposée par Messieurs Roland Boucher, maire de Saint-Théophile et Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de Saint-Martin au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

2011-11-159

**NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES AU CA**

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet, de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 2 et 3;

Attendu que le représentant de Ville Saint-Georges au siège 1 n'est pas un poste électif;

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement:

- Que Monsieur Luc Lemieux soit nommé au poste de préfet;
- Que Monsieur Martin Busque soit nommé au poste de préfet suppléant;
- Que Monsieur Herman Bolduc soit nommé au siège 2 du comité administratif;
- Que Monsieur Jean-Marc Paquet soit nommé au siège 3 du comité administratif.

2011-11-160

**DISPOSITION DES BULLETINS DE VOTE**

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement d'autoriser la secrétaire d'élection à détruire les bulletins de vote.

2011-11-161

**AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET EXTERNES)**

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

**MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

**POSTE NUMÉRO 1** : Le préfet est membre d'office.

**POSTES #2 ET #3** : Marco Marois (# 2) et Marc Nadeau (# 3).

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Huguette Plante (# 1)

Pierre Bégin (# 3)

Marco Marois (# 2)

Normand Roy (# 4)

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Martin Busque

Jean-Marc Paquet

**COMITÉ ET COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du comité administratif.

**COMITÉS INTERNES**

Comité de la ruralité :

MRC : préfet, directeur général, Normand Roy

CLD: directeur général, 1 représentant parmi les élus siégeant au CA

Comité de sécurité incendie :

MRC : préfet, Jean-Marc Paquet, directeur général, coordonnateur du schéma

Ville Saint-Georges : 1 élu, directeur service des incendies

Comité de la piste cyclable

Préfet, directeur général, Yvon Paquet, Pierre Bégin, François Fecteau (Suivi Véloroute Chaudière)

Comité de gestion des matières résiduelles

Jean-Marc Paquet, Jérôme Lacroix

Comité de sélection du personnel :

Préfet

Comité de suivi de l'aéroport:

Préfet, directeur général, Marco Marois

Gestion des boues de fosses septiques:

Membres du comité administratif et 1 représentant de la Ville

**COMITÉS EXTERNES**

Cour municipale commune:

Jean-Guy Deblois

COBARIC III:

Normand Roy

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière:

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

Herman Bolduc, incluant l'assemblée générale annuelle  
Jérôme Lacroix (substitut)

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches:  
Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires Beauce-Appalaches:  
Préfet

CAUCA: Herman Bolduc

Transport collectif: Préfet, directeur général

Transport autonomie (c.a.) : Préfet

CLD de Beauce-Sartigan:  
Rural: Pierre Bégin, Jean-Marc Paquet, Luc Lemieux  
Ville : 3 élus

FLI - FLS:  
Jean-Marc Paquet

Festival beauceron de l'Érable: Herman Bolduc

Zec Jaro: Roland Boucher

Table Alcool au volant : Pierre Bégin

Comité de vigilance – Régie  
Intermunicipale de Beauce-Sud Directeur général

Comité CEB/CLD/MRC : Préfet, François Fecteau

Santé l'action : Chantal Robitaille

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

L'élection étant terminée, le secrétaire-trésorier cède la présidence au préfet élu.

2011-11-162

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2011**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Madame Chantal Robitaille et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 19 octobre 2011 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15  
NOVEMBRE 2011**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 15 novembre 2011 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DU 20 OCTOBRE 2011**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 20 octobre 2011 à titre d'information.

**GALA DISTINCTION JEUNESSE**

Madame Jeanne Bizier, directrice générale du CJE Beauce-Sud s'adresse aux maires afin de les convier à participer au prochain gala Distinction Jeunesse qui se tiendra le 30 mars 2012.

2011-11-163

**ADOPTION DU BUDGET 2012 - PARTIE I (Municipalités rurales)**

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'adopter le budget 2012, partie I tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 412 178 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 16 250 \$ (provenant en partie du surplus reporté du contrat d'évaluation avec Ville Saint-Georges) ainsi qu'une quote-part totale de 437 730 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2011-11-164

**ADOPTION DU BUDGET 2012 - PARTIE II (Boues de fosses septiques)**

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement d'adopter le budget 2012, partie II tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie II totalise 309 675\$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2011-11-165

**ADOPTION DU BUDGET 2012 - PARTIE III (Municipalités rurales et Ville Saint-Georges)**

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'adopter le budget 2012, partie III tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 2 057 416 \$ et comprend une affectation de surplus de 50 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 1 148 982 \$ provenant des municipalités.

2011-11-166

**ADOPTION DU BUDGET 2012 - PARTIE IV (Inspection régionale)**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Madame Chantal Robitaille et résolu unanimement d'adopter le budget 2012, partie IV tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 34 345 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenus.

2011-11-167

**ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2012**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2012 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toutes sommes nécessaires afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eaux municipaux et régionaux.

2011-11-168

**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2011-11-169

**DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET COMITÉ ADMINISTRATIF 2012**

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2012 :

	<u>Comité administratif</u>	<u>Séance régulière</u>
	9h	20h
∅	10 janvier 2012	18 janvier 2012
∅	7 février 2012	15 février 2012
∅	13 mars 2012	21 mars 2012
∅	10 avril 2012	18 avril 2012
∅	8 mai 2012	16 mai 2012
∅	12 juin 2012	20 juin 2012
∅	7 août 2012	15 août 2012
∅	11 septembre 2012	19 septembre 2012
∅	9 octobre 2012	17 octobre 2012
∅	20 novembre 2012	28 novembre 2012

Note : Pas de séance en juillet et en décembre

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

**CLD – SUIVI MENSUEL**

Monsieur Pierre Bégin, membre du conseil des maires siégeant au sein du CLD résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan, entre autres :

- SOLIDE (représentation et refinancement)
- Promotion Beauce

2011-11-170

**DOSSIER – RAPPROCHEMENT CLD / CEB**

Attendu que Messieurs Luc Lemieux, préfet et maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et François Fecteau, maire de la Ville de Saint-Georges, dûment mandatés par le présent conseil afin de représenter la MRC de Beauce-Sartigan au sein du comité mise en place en collaboration avec le Conseil économique de Beauce et le Centre local de développement ont dressé un état de situation des démarches de rapprochement amorcées entre ces organismes.

Attendu que les conseils d'administration du CLD de Beauce-Sartigan et du CEB ont signifié leur profond intérêt à continuer les démarches jusqu'ici entreprises;

Attendu que les maires des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan estiment nécessaire la concertation des organismes de développement économique afin de favoriser la croissance économique de la région;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan désire exprimer sa volonté ferme d'appuyer les démarches de rapprochement entreprises par les administrateurs du CEB et du CLD aux fins la mise en place d'un guichet unique de service d'accompagnement en développement économique;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de signifier aux administrateurs du Conseil économique de Beauce et du Centre local de développement la volonté du conseil des maires d'appuyer la démarche de rapprochement en cours visant la mise en place d'un guichet unique fort et efficient d'accompagnement en développement économique.

2011-11-171

**FINANCEMENT DU CLD**

Attendu que le conseil a pris connaissance des demandes de bonification de crédits budgétaires accordés au CLD de Beauce-Sartigan pour son fonctionnement;

Attendu que la demande adressée par le CLD au conseil des maires s'élève à 150 000,00 \$ ;

Attendu que le conseil a prévu une bonification dédiée au fonctionnement du CLD de 50 000,00 \$ dans le cadre du budget pour l'année financière 2012;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Jean-Guy De Blois et résolu :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

- d'aviser le conseil d'administration du CLD que le conseil des maires prend acte des problématiques de financement de cet organisme;
- de signifier à celui-ci qu'une somme additionnelle de 50 000,00 \$ lui sera versée dans le cadre de l'exercice financier 2012 tel que prévu au budget adopté par le présent conseil;
- que le présent conseil pourra revoir sa participation financière sous réserve du dépôt et de l'analyse des états financiers 2011 et des prévisions budgétaires 2012 du CLD de Beauce-Sartigan.

Monsieur Marco Marois indique sa dissidence.

2011-11-172

**LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC /MAINTIEN DES 3 COMTÉS EN RÉGION**

Attendu les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation – second rapport*, datée d'août 2009 et rendue publique en février 2010;

Attendu que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec est de retrancher trois circonscriptions, soit en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

Attendu que les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

Attendu que la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;

Attendu que les membres de la MRC de Beauce-Sartigan demandent aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le respect des communautés naturelles;
- Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
- Le respect du principe de la congruence des territoires;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

Attendu que pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

Attendu la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de

Témiscouata;

Attendu que la Conférence régionale des Élu(e)s de Chaudière-Appalaches s'est jointe à ladite coalition et que ses membres sollicitent l'appui des MRC de la région de Chaudière-Appalaches;

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les vues de la coalition CMCR;

Attendu que le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, a été présenté à l'Assemblée nationale, mais n'a pas été adopté par les parlementaires lors de la clôture de la session parlementaire le 10 juin 2011;

Attendu que le projet de loi n° 19 prévoit augmenter le nombre de circonscriptions de 125 comtés à 128, sauvant ainsi les trois comtés menacés dans les trois régions concernées;

Attendu que les membres de la CMCR ont rencontré M. Yvon Vallières, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, et M. Stéphane Bédard, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques, afin de connaître leur position quant à la carte électorale avec pour l'objectif de rappeler le projet de loi n° 19 et ainsi obtenir 128 comtés au Québec tout en maintenant les trois circonscriptions menacées;

Attendu que le premier ministre, M. Jean Charest, a annoncé publiquement lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu le 30 septembre 2011 qu'il était pour le maintien des comtés en région et qu'il pourrait rappeler le projet de loi n° 19;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement :

- D'appuyer les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et de la coalition pour le maintien des comtés en région, y compris le maintien des huit circonscriptions électorales de la région de la Chaudière-Appalaches;
- De demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de rappeler à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, pour un vote par tous les parlementaires permettant ainsi de sauver les circonscriptions électorales menacées dans les régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches;
- De demander à la députation représentant les électeurs de Chaudière-Appalaches de voter en faveur du projet de loi 19;
- Qu'une copie la présente résolution soit transmise à :
  - M. Jean Charest, premier ministre et chef du Parti Libéral du Québec

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 23 novembre 2011**

- Mme Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle et chef du Parti québécois
- M. Gérard Deltell, chef de la deuxième Opposition officielle et chef de l'Action démocratique du Québec
- M. Amir Khadir, député de Mercier et cochef du Parti Québec Solidaire
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches
- M. Michel Lagacé, président, Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
- M. Bertrand Berger, président, Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en régions.

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD /  
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le directeur général avise les élus que cette demande a été retirée par le conseil d'administration de la Régie.

2011-11-173

**CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES EN CHAUDIÈRE-  
APPALACHES**

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de caractérisation des eaux souterraines de Chaudière-Appalaches et s'en estiment satisfaits;

Attendu que ce projet, présenté par l'Institut national de recherche scientifique – Centre Terre-Eau-Environnement, est estimé à 1 500 000,00 \$ sur trois ans;

Attendu que la contribution exigée des partenaires régionaux est estimée à 300 000,00 \$ sur 3 ans dont 150 000,00 \$ en nature (soutien technique) et 150 000,00 \$ en monétaire;

Attendu que la part financière attendue de la MRC de Beauce-Sartigan est de 2 777,00 \$ par année pour une période de 3 ans à compter de l'exercice financier 2013;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan accepte de participer au projet de caractérisation de l'eau souterraine et que les coûts relatifs à ces travaux soient partagés 50/50 entre la CRÉ Chaudière-Appalaches et les MRC visées par le projet, représentant une somme de 2 777,00 \$ par année pour une période de 3 ans pour notre MRC.

Il est également résolu que notre MRC offrira le support technique nécessaire à la réalisation du projet.

2011-11-174

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT : REMBLAYAGE D'UN COURS D'EAU**

**INTERMITTENT – 37<sup>E</sup> RUE SAINT-GEORGES**

Attendu la demande de la Ville de Saint-Georges concernant des travaux d'aménagement soit le remblayage d'un ruisseau intermittent dans le secteur industriel Ouest, dans la 37<sup>e</sup> Rue plus précisément sur le lot 4 148 038, cadastre du Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu le dépôt par la Ville des plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Ville de Saint-Georges;

Attendu que la Ville sera l'exécutante des travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Guy De Blois, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que la MRC :

- autorise M. Alain Roy, ing. à présenter la demande de certificat d'autorisation au ministre;
- acquitte les coûts de 2 614,00 \$ relatifs au certificat d'autorisation;
- autorise la Ville de Saint-Georges à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**RETOUR D'UN CONGÉ SANS SOLDE**

Le directeur général informe les élus du retour au travail de Madame Marie-Josée Nadeau au sein du service d'immatriculation suite à un congé sans solde.

**CONVENTION COLLECTIVE**

Le directeur général dresse un état de situation dans le dossier de renouvellement de la convention collective des employés de la MRC.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre

d'information :

- États financiers mensuels (Octobre)
- Bilan SAAQ
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
- Projet de loi 34
- Assemblée générale de la FMQ

**VŒUX DES FÊTES**

Le préfet offre ses vœux des fêtes aux élus.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen questionne les élus sur l'application de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec sur le territoire.

2011-11-175

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 11h10.

---

LUC LEMIEUX, PRÉFET

---

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.